



Minversheim

MIN' **ACTUS**



N°7 – Février 2021

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 FEVRIER 2021**

➤ **Comptes de gestion 2020 du budget de la Commune et du budget annexe du Restaurant Scolaire**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des Comptes de Gestion de la « Commune » et du « budget annexe du Restaurant Scolaire » pour l'exercice 2020, présentés par le Trésorier – Comptable de TRUCHTERSHEIM,

- constate la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- déclare que les Comptes de Gestion du budget principal de la « Commune » et du « budget annexe du Restaurant Scolaire », dressés pour l'exercice 2020 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **Approbation des comptes administratifs 2020**

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	560 882,40 €	433 975,29 €
DEPENSES	252 600,29 €	450 148,79 €
EXCEDENT/DEFICIT	308 282,11 €	-16 173,50 €
EXCEDENT GLOBAL	292 108,61 €	

BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE

	FONCTIONNEMENT
RECETTES	55 196,32 €
DEPENSES	55 746,38 €
DEFICIT	- 550,06 €

➤ **Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020**

• **Budget Principal de la Commune :**

Constatant le déficit d'investissement de 16 173,50 €, l'excédent de fonctionnement de 308 282,11 € et statuant sur les restes à réaliser (dépenses 55 000,00 €, recettes 12 500,00 €) les résultats sont affectés comme suit :

- Investissement : 58 673,50 € aux excédents de fonctionnement capitalisés.
- Fonctionnement : 249 608,61 € à l'excédent de fonctionnement reporté.

• **Budget Annexe du Restaurant Scolaire**

Le résultat de fonctionnement est affecté comme suit : 550,06 € au déficit de fonctionnement reporté.

➤ **Décompte des charges de fonctionnement du Restaurant Scolaire pour les communes adhérentes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient la participation des communes d'Alteckendorf et d'Ettendorf aux charges de fonctionnement liées au Restaurant Scolaire (électricité, eau, chauffage) à un forfait de 400,00 € par commune pour l'année scolaire 2019-2020.

De plus, du 01/07 au 31/12/2020, les frais de secrétariat s'élèvent à 850,00 € et se répartissent selon le nombre d'enfants comme suit :

- Alteckendorf : 309,00 € (850/55 X20)
- Ettendorf : 293,00 € (850/55 X 19)
- Minversheim : 248,00 € (850/55 X 16)

Le Maire est chargé d'établir les titres de recettes à reverser au budget de la commune : Alteckendorf (709,00 €) et d'Ettendorf (693,00 €).

➤ **Avenant à la convention de dématérialisation**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention de télétransmission des actes règlementaires permettant d'envoyer de manière dématérialisée les documents budgétaires.

➤ **Dépenses autorisées à l'article « Fêtes et cérémonies »**

En raison de la pandémie et afin de pouvoir honorer nos aînés, il y a lieu d'apporter une précision concernant les dépenses autorisées pour les actions qui remplaceraient le repas traditionnel de fin d'année. Le Conseil Municipal a donc décidé de modifier la délibération prise le 10 juillet 2020 comme suit : « peuvent être affectés à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » les prestations diverses servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, **la fête des aînés (repas et/ou cadeaux)**. »

ETAT CIVIL

Bienvenue aux nouveaux arrivants :

M. **Yoann SCHNEIDER** et Mme **Laura GAUTRIN**, 25 Rue de l'Arc-en-Ciel

M. **Jonathan RISCH** et Mme **Jennyfer HERTZOG**, et leur fils Lyam, 29 rue de l'Arc-en-Ciel



Naissance :

19/01/2021 : **Charlotte THOLOZAN**, fille de Pierre THOLOZAN et Marie GRUN, 2 rue Strang

Bienvenue à elle et félicitations aux heureux parents !

Décès :

24/01/2021 : **Alphonse KOBES** décédé à l'âge de 88 ans.

La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille.

DON DU SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu
le lundi 29 mars 2021 de 17h à 20h
à la salle polyvalente de Minversheim.

L' EFS vous invite à venir nombreux lors des collectes !

INFORMATIONS PRATIQUES

Les travaux de mise en souterrain des bennes à verres de la salle polyvalente devraient débuter en mars, aussi la benne à vêtements qui se trouvait sur le même site a été retirée momentanément.

Les travaux de voirie démarreront le 1^{er} mars par le remplacement par le **SDEA** des conduites d'eau potable Grand'Rue et rue Traversière.



Pendant toute la durée des travaux, l'arrêt de bus « Grand'Rue » sera déplacé. Il faudra se rendre à l'arrêt « Mairie côté abribus ».



DIVERS RAPPELS



Le **stationnement est interdit** sur les chaussées et trottoirs, de part et d'autre des passages piétons sur une distance de 5 mètres, à proximité des intersections de rues (visibilité altérée).

Merci de respecter le code de la route et garer vos véhicules dans vos propriétés ou aux emplacements expressément prévus à cet effet.

Précisions pour le Lotissement « Les Vignes » :

- ❖ l'aménagement paysager aura lieu prochainement le long de la rue des Vergers au droit du lotissement, merci de laisser les espaces libres.
- ❖ les parcelles situées en face du lotissement sont privées, il est donc interdit d'y stationner.
- ❖ un arrêté règlementant le stationnement est en cours d'élaboration par les services de la mairie, pour éviter la gêne occasionnée par les stationnements abusifs.

Nous avons conscience qu'un délai doit être accordé aux nouveaux propriétaires pour aménager leur parcelle. Cependant il relève de la responsabilité et du civisme de chacun de laisser l'espace public dans un état propre en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et de propreté conformément à la réglementation de salubrité publique en vigueur.

Amélioration de notre cadre de vie



Une fois de plus, nous vous rappelons que les déjections de vos animaux de compagnie doivent être ramassées.

Pensez également à nettoyer et balayer vos trottoirs et caniveaux.



Un téléphone et des lunettes ont été trouvés et déposés en mairie. Les propriétaires sont invités à se présenter au secrétariat pour les récupérer.

Un descriptif précis des objets sera demandé avant restitution.

NOUS CONTACTER

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <https://www.payszorn.com>

Permanences : lundi de 14 h à 16h , mardi et vendredi de 17h à 19h ou sur RDV

Le Maire :

Bernard Lienhard

06.70.38.19.63

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Franck Lang

06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

Pascal Maillet

06.99.53.84.66

p.m.a@free.fr

Brigitte Vacelet

06.06.84.11.99

brigitte.vacelet355@orange.fr